



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E101438

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2023

ÉDITÉ LE 17/05/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/01/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 410 224 372 00020

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5032604

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 192360218

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 192360218

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : PANETTA CONSTRUCTION RENOVATION SARL

35 BOULEVARD LEOPOLD MAISSIN
29480 LE RELECQ KERHUON

Téléphone : 02 98 28 04 03

Fax :

Portable :

Site Internet : www.construction-panetta.com

E-mail : contact@construction-panetta.com

Responsabilité légale :

PANETTA DAMIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Électricien, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier, Serrurier métallier)	26/06/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.